

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 8 (1932-1933)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Petites nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'adjectif *vieux* nous servait, cette année-là, à toutes sauces. On avait dit, en retrouvant les copains, les supérieurs aimés: « Ce vieil Anex, ce vieux sergent, ce vieux major ». Et peu à peu, par analogie, nous usions de ce mot pour toutes les choses qui nous agréaient.

Un soir de manœuvres, la compagnie arrive, toute pous-sièreuse, au beau village de Villars sous Yens.

On prend les cantonnements. O joie, il y a devant le nôtre, une belle fontaine en granit. Un troupier s'élançe, brandissant linge et savonnette, et s'écrie, tout enthousiasmé par sa chance:

— Oh! cette vieille fontaine!...

Mais voilà qu'un villageois s'avance et le gourmande rudement: « Tâchez-voir de regarder, avant de causer. On l'a posée l'année dernière! »

L'honneur du village était sauf!

R.

\* \* \*

Les crus dégustés pendant la veillée étaient très bons. Le cerveau du capitaine en est encore un peu alourdi. Et puis, à peine endormi, vers une heure du matin, on l'a réveillé: « Alarme de la division. » En voilà une affaire... Et l'on joue de malheur. Ordres, puis contre-ordres, tout va de travers. Il a fallu, en pleine nuit, faire avancer la compagnie, la ramener en arrière, au village, et finalement la faire attendre à l'endroit même d'où l'on était parti. La troupe est rétive. Les officiers ne sont pas à leur affaire. On exécute mal les ordres. Les choses elles-mêmes s'en mêlent et vous jouent des tours. Tout à l'heure, le capitaine a voulu s'appuyer contre une grosse masse sombre, qui devait être un ballot de couvertures. Mais c'était la croupe d'un cheval; la bête a fait un écart, et le capitaine a failli tomber.

Un nouvel ordre, une nouvelle évolution, et voilà la compagnie en marche à travers un champ de haut trèfle, tout trempé de rosée. Halte, attente. Cette fois, le capitaine est excédé, la troupe est lasse, tout le monde est las, lui-même est las. Dans sa tête, les idées s'embrouillent, le mécanisme des commandements se disloque et se retourne...

Et la troupe, dressée depuis des années à faire tout pour protéger de l'humidité l'acier de ses armes, entend avec stupeur cet ordre inusité: « Les fusils par terre, et les sacs à plat sur les fusils!... »

R.

(Extrait du Livre d'Or du Bat. 7.)

## Petites nouvelles

Dans le n° du 8 septembre dernier, nous avons émis, peut-être quelque peu témérairement, une critique au sujet de la tenue d'un bataillon genevois lors de son passage à travers la ville et devant les autorités cantonales, au retour du cours de répétition de la Brigade d'Infanterie 2.

Ce bataillon, on se le rappelle, avait défilé avec « cols ouverts et retournés ».

On nous a fait remarquer justement que cette critique était déplacée dans un journal qui s'intitule le « Soldat Suisse » et qui est lu par des milliers de soldats et sous-officiers.

Nous reconnaissons très franchement la justesse de ce point de vue auquel nous n'avions pas accordé assez d'importance au moment d'insérer l'article incriminé et nous nous excusons d'avoir soulevé une question qu'il ne nous appartenait certainement pas de mettre en relief. Mais nous tenons aussi à spécifier que ces lignes ayant été écrites par notre rédacteur romand, celui-ci n'a exprimé que son opinion personnelle qui n'engage en rien le journal lui-même. En outre, afin qu'aucun malentendu ne subsiste, nous nous permettons encore d'insister sur le fait que seule cette question de cols décrochés et retournés a motivé la critique de notre rédacteur et non l'allure générale du bataillon comme le mot « tenue » aurait pu le laisser croire.

\* \* \*

A la fin de l'année entrent en landwehr, à l'exception de la cavalerie, les sous-officiers de tous grades, les appointés et les soldats de l'année 1900, les premiers-lieutenants et les lieutenants de l'année 1900, les capitaines nés en 1894. Dans la cavalerie entrent en landwehr à la fin de l'année les sous-officiers, les appointés et les soldats de l'année 1900, ainsi que les sous-officiers, les appointés et les soldats de l'année 1901 et 1902 qui ont terminé leur école de recrues comme recrues avant le 1<sup>er</sup> janvier 1924.

Entrent dans le landsturm à la fin de l'année les sous-officiers de tous grades et les appointés et soldats de toutes armes de l'année 1892, les premiers-lieutenants et les lieutenants nés en 1892, les capitaines nés en 1888.

Le 31 décembre sortent de l'armée: les sous-officiers, les appointés et les soldats de toutes armes de l'année 1884, les

officiers de tous grades de l'année 1880. Les officiers qui en font la demande peuvent être maintenus en service au-delà de la limite d'âge. Pour les officiers d'état-major, cette autorisation est adoptée d'emblée, à moins qu'une requête demandant expressément le licenciement de l'armée n'ait été formulée.

\* \* \*

Le « Travail », dans son numéro du 27 août, avait publié un article exposant en substance que M. le major Metzger, commandant du Bataillon 13, aurait fait offrir, lors du dernier cours de répétition à Montet, par une dame, une bouteille de bière à une sentinelle en faction pour faire tomber cette dernière dans le piège ainsi tendu et lui infliger des arrêts.

A la lecture de ces lignes, tous ceux qui connaissent le distingué officier qu'est M. le major Metzger ont été indignés de cette nouvelle bassesse de l'organe socialiste et n'ont pas ajouté foi un instant à pareil mensonge.

Le « Travail » qui n'en est plus à quelques fourberies près vient de rétracter totalement en prétextant qu'il avait été mal renseigné et M. le major Metzger a eu la trop grande bonté de retirer l'instance en dommages-intérêts qu'il avait introduite contre Nicole et l'Union de presse socialiste des Cantons de Genève et Vaud.

Et voilà un brillant fait d'armes de plus à l'actif du « Travail »!

\* \* \*

Les forces égyptiennes, d'après les statistiques de la Société des Nations, se décomposent ainsi: armée de terre, 24,292 hommes, dont 565 officiers, gendarmerie, 2650, dont 66 officiers. Durée du service: active, 5 ans; réserve, 5 ans. Armée de l'air: cette armée, en formation, est réduite, actuellement, à 5 avions-école. Pas de marine. Budget: armée: 931,988 livres; air: 50,000 livres.

\* \* \*

L'instruction du ski est organisée avec le plus grand soin dans l'armée italienne. Elle se divise en instruction d'hiver, instruction des officiers et exercices d'été.

L'instruction d'hiver est faite, dans les corps alpins, sous la direction des colonels. Les cours durent de 30 à 40 jours. Chaque bataillon alpin envoie 2 jeunes officiers, 1 sous-officier et 10 à 15 hommes de troupe par compagnie. Chaque groupe d'artillerie de montagne envoie 1 ou 2 officiers, 1 sous-officier et 5 à 10 hommes par batterie. Les cours se divisent en 2 parties: la première dure environ 10 jours et a pour but l'instruction individuelle et l'adaptation à la marche avec chargement; la deuxième partie porte sur l'instruction tactique.

Tous les officiers alpins doivent connaître le ski et se tenir en forme dans ce sport. Chaque année une série de capitaines et de lieutenants des corps alpins et de l'artillerie de montagne reçoivent un entraînement particulier.

Les exercices réglementaires prévoient des cours de 12 jours, pour la formation d'instructeurs.

De plus il est particulièrement recommandé d'exercer les contingents des unités non alpines à se déplacer dans la neige et en montagne. (Army navy and Air Force Gazette.)



## Kommunistische Erziehungsfrucht

Samstag abends, 24. September, hielten sich zwei Teilnehmer des bewaffneten militärischen Vorunterrichts, die auf einen Zug nach dem linken Seeufer warteten, auf dem zu jener Stunde ziemlich menschenleeren Steig I des Bahnhofes Enge auf. Diese Tatsache scheint einem Kommunisten — wir schätzten ihn auf etwa 22 Jahre — derart auf die Nerven gegangen zu sein, daß er es nicht unterlassen konnte, die jungen Leute, die von einer militärischen Übung kamen, zu hänseln und über ihren « Karst » zu spotten. Als sich die Vorunterrichtler dies in aller Ruhe verbat, wurde der Schlingel tätlich, und als der Schreibende dazukam, war der Bursche eben im Begriff, einem der jungen Leute das Gewehr aus den Händen zu winden. Selbstverständlich betrachtete es der Zivilist als seine Pflicht, sofort energisch einzuschreiten; der Kommunistenjüngling wandte sich dann gegen ihn, und es wäre ohne Zweifel zu einer sehr peinlichen Szene gekommen, wenn nicht in diesem Augenblick der Stationsgehilfe eingegriffen hätte. Die Drohung mit der Polizei verfiel bei dem Burschen natürlich nicht, und sein unflätiges Geschimpfe hörte erst auf, als aus dem nahen Gartenrestaurant verschiedene Gäste herbeikamen und entschieden für die Vorunterrichtler Partei nah-